

DÉLIBÉRATION N°DL20260122 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/06/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Benoit FABRE ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 22h30) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY (à partir de 20h) ; Mme Catherine MOIROUD (à partir de 19h30) ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Gilles GRECO
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 22h30)
M. Philippe QUOY a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (jusqu'à 20h)
Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h30)
Mme Sylvie REBAUD a donné procuration à Mme Patricia VIALON
M. Julien GIRAUDO a donné procuration à M. Jean MINNAERT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

CESSION À MADAME ET MONSIEUR GHARBI DE PARCELLES DE TERRAIN SIS 112 RUE PÉTIN GAUDET (NORD-NORD OUEST)

M. Gilles GRECO expose ce qui suit :

Monsieur et Madame GHARBI, propriétaires d'un tènement cadastré 111 AE 301 sis 110 rue Pétin Gaudet, souhaitent acheter une partie de la parcelle 111 AE 620 située 112 rue Pétin Gaudet d'une superficie totale d'environ 80 m² (Ouest de leur habitation), propriété de la ville de Saint Chamond.

Le terrain défini ci-dessus jouxte leur propriété et fait partie du domaine privé de la Commune. Il est actuellement sans usage.

Un accord est intervenu sur la base de 252 euros le m².

De plus, Monsieur et Madame GHARBI ont acquis en 2023 leur propriété composée d'une maison d'habitation et d'un petit terrain jouxtant leur maison (Parcelle 111 AE 301). Une partie du terrain représentant environ 70 m² jouxtant leur habitation (Nord/Nord Est de leur habitation) se situe sur le domaine privé de la Commune.

Il s'agit d'une occupation du domaine privé de la Commune. A l'étude des actes d'acquisitions successifs, il apparaît que cette partie de terrain est occupée depuis plus de trente ans (par Monsieur et Madame GHARBI et les propriétaires antérieurs). Elle a fait l'objet d'une « possession continue et non interrompue, paisible, non équivoque et à titre de propriétaire ». Ainsi, les conditions exigées par les articles 2261 et 2272 du Code Civil permettant l'acquisition des parcelles par la prescription acquisitive trentenaire sont réunies. Monsieur et Madame GHARBI sont considérés comme propriétaire.

Pour ces deux acquisitions (l'acquisition de 80 m² environ à 252 euros le m² et l'acquisition par prescription acquisitive de 70 m² environ), Monsieur et Madame GHARBI prendront à leur charge les frais de géomètre et de notaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

3 abstentions

M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'accepter** la cession, au profit de Monsieur et Madame GHARBI, de la partie de la parcelle cadastrée 111 AE 620 située 112 rue Pétin Gaudet pour une superficie d'environ 80 m² au prix de 252 euros le mètre carré,
- **d'acter** la régularisation du transfert de propriété au profit de Monsieur et Madame GHARBI d'une partie de la parcelle 111 AE 620 pour 70 m² environ par prescription acquisitive en application des articles 2255 à 2278 du Code Civil,
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de ces transactions,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 24/06/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne